



Un projet de directive Européenne est en cours d'élaboration relatif aux "gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs"

Ce projet englobe le cas des LBO qu'il convient de maîtriser car les rendements exigés par les actionnaires dans le cadre de ce type de montage où quasiment tous les risques portent sur les sociétés achetées qui supportent leur propre dette, laissent souvent derrière eux des situations de désolation pour les sociétés Françaises (dégradations des conditions de travail, des rémunérations, délocalisations, ...)

Cliquer [ICI](#) pour avoir la proposition de directive du parlement européen sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.